



# COMMISSION HYDROGRAPHIQUE Aisne Vesle Suipe – Aisne moyenne

Séance du 18 octobre 2023  
en présentiel et visioconférence

## Relevé de conclusions

## Liste des présents

Nom prénom	Organisme fonction
GIRARD Hervé	Entente Oise-Aisne, président de la commission hydrographique Aisne Vesle Suipe, délégué titulaire pour la communauté de communes du chemin des dames
GAILLOT Pascale	Présidente de la commission Environnement, Conseillère régionale Grand Est
BRIOIS Jean-Marc	Délégué titulaire Entente Oise-Aisne pour la CC Pays rethélois
VOISIN Noël	Vice-président Environnement CC Moivre à la Coole (visio)
MARTINOT Christian	Président de l'Union départementale des associations syndicales autorisées (UDASA)
MONCLIN Thomas	Président de l'association syndicale autorisée (ASA) de la Vaux
GILLIARD Roger	Président de l'ASA de la Dyonne et du Plumion
BOUDESOCQUE Dominique	DGS CC Val de l'Aisne (visio)
HARBOUX Benoît	Conseiller technique UDASA et chambre d'agriculture des Ardennes
MENILLET Paul-Henri	Responsable Unité Prévention des risques DDT Aisne (visio)
TRUCHON Héléne	Chargée de projet politique territoriale Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) (visio)
BLIN Maxime	Chargé de développement CC Oulchy le Château (visio)
JESSON Cécile	Service Environnement CC Moivre et Coole (visio)
BAUDET Véronique	Instructeur gestion intégrée de l'eau Région Grand Est
TOMMASI Virginie	Chargée de mission, direction de l'eau et de la biodiversité, Région Hauts-de-France (visio)
HINAULT François	Chargé de mission ruissellement érosion - Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques (USAGMA)
LARGET Jonathan	Animateur CATER (assistance technique entretien des rivières) - USAGMA
DWORNIK Marie	Responsable ruissellement érosion - USAGMA
DAVIAUD Candice	Zones humides, érosion, ruissellement Syndicat intercommunal d'aménagement des bassins Aisne Vesle Suipe (SIABAVES)
GRANGE Sébastien	CC de Grande vallée de la Marne, conseiller communautaire
CORNET Jean-Michel	Entente Oise-Aisne, directeur des services
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne, directrice de l'appui aux territoires
FOUILLIART Virginie	Entente Oise-Aisne, directrice des ouvrages et de l'exploitation (visio)
DESLAURIER Laurène	Entente Oise-Aisne, responsable des relations publiques
NAVARRO Alexandre	Entente Oise-Aisne, chargé de modélisation hydraulique
LEROY Loïc	Entente Oise-Aisne, Directeur environnement (visio)
GIRARDON Quentin	Entente Oise-Aisne, chargé de modélisation hydraulique (visio)

### Excusés :

Renaud AVERLY, Président de la commission hydrographique Aisne moyenne  
Rémy GILET, Président du Syndicat du bassin versant de l'Aisne non navigable

## Propos introductif

M. GIRARD remercie toutes les personnes présentes et en visio, de leur participation. Il se réjouit de cette réunion qui réunit deux commissions hydrographiques : Aisne Vesle Suipe et Aisne moyenne. Cela permet de découvrir les actions et programmes sur un plus vaste territoire. Il ajoute également que se réunir à plusieurs entités permet de se connaître et échanger en complémentarité.

## Le territoire Aisne Vesle Suipe et Aisne moyenne

**Les présentations sont disponibles sur le site Internet de l'Entente Oise-Aisne dans la rubrique dédiée aux territoires Aisne Vesle Suipe et Aisne moyenne ([Les territoires > Aisne Vesle Suipe et Aisne moyenne - Entente Oise Aisne \(oise-aisne.net\)](#)).**

Dans un premier temps, Mme ANDRE présente les structures compétentes en matière de GEMA, PI et ruissellement sur les deux bassins hydrographiques.

## Les analyses et programmes en cours

### Les systèmes d'endiguement

Mme FOUILLIART présente les différents systèmes d'endiguement gérés par l'Entente Oise-Aisne situés sur les deux bassins hydrographiques.

Sur la communauté de communes du Pays rethélois, 2 dossiers (digue de Gingembre et digue des cavaliers) ont été déposés avant le 30 juin 2023. La digue de la Promenade des Isles n'est, quant à elle, pas déposée car elle ne joue pas un rôle de protection. En effet, à Q100, aucune habitation n'est inondée. Un courrier avait été adressé à l'EPCI pour l'en informer.

M. BRIOIS s'étonne du seul classement de deux ouvrages sur la CC du pays Rethélois. Il mentionne notamment la digue d'Asfeld. M. CORNET explique qu'un recensement a été effectué en 2021 et que seuls ces deux ouvrages ont été identifiés comme ouvrages potentiellement classables. Il indique, cependant, qu'une nouvelle visite sera effectuée pour la digue d'Asfeld.

Pour la communauté de communes des Crêtes pré-ardennaises et la communauté de communes de l'Argonne ardennaise, une demande de report a été effectuée pour les digues d'Attigny et de Vrizey (Vouziers), en raison d'un besoin d'études complémentaires.

### L'entretien de la rivière Aisne

M. GILLIARD précise qu'en 1993, l'eau du canal a débordé. M. CORNET explique que ce canal n'est pas considéré comme ouvrage Gemapien, car il est en deçà du volume et de la hauteur de digue réglementaires. Il reste barrage mais ne peut être classé.

M. GILLIARD s'inquiète de l'entretien de la rivière Aisne, qui n'est plus effectué par l'Etat. M. CORNET explique que jusqu'en 2017, l'Entente Oise-Aisne entretenait la rivière avec l'aide de

l'AESN. Depuis la mise en place de la GEMAPI, c'est à la DDT (Etat) de déterminer les programmes d'entretien. Il indique que pour les autres cours d'eau, ce sont aux structures Gemapiennes que revient l'entretien.

#### En matière de Prévention des Inondations (PI)

Mme ANDRE détaille les projets en cours sur le bassin versant du ru de Fayau avec les programmes de travaux sur Aizelles et Saint-Thomas.

M. MONCLIN indique que des travaux de rénovation vont commencer le 26 octobre sur la RD 946 au niveau d'Ecly sur le pont traversant la Vaux. Il s'inquiète de l'impact de ces travaux sur les habitations alentour au regard du risque d'inondation.

#### L'anticipation de la gestion de crise

M. GIRARDON présente l'étude réalisée en régie par l'exploitation du modèle hydraulique de propagation des crues de l'Aisne. Sur sollicitation de la commune d'Attigny, suite à la crue de juillet 2021, des cotes d'alertes ont été définies pour anticiper la crise et en particulier une éventuelle évacuation du camping. Ces cotes d'alertes sont intégrées au Plan communal de sauvegarde. Il indique que cette analyse de niveaux d'alerte peut être développée pour d'autres communes. Il invite les élus à contacter l'Entente Oise-Aisne s'ils souhaitent qu'un tel dispositif soit mis en place.

M. NAVARRO détaille ensuite le système d'alerte qu'il a développé sur la Vaux dans le cadre d'un stage pour définir une méthodologie. Ce système permettrait d'alerter les populations en avance par SMS d'un risque de débordement suite à une certaine quantité de pluie tombée sur l'amont du sous-bassin. Il invite les élus à se manifester si des besoins similaires sont existants sur d'autres sous-bassins.

#### Dispositif Inond'action

Mme ANDRE rappelle que les PPRI de la vallée de l'Aisne et de l'agglomération rethéloise ont été approuvés et explique les restrictions qui en découlent pour les constructions. Elle détaille ensuite les modalités du dispositif Inond'action : 80% de financement de l'Entente apportés aux particuliers qui effectuent des travaux préconisés par un diagnostic pour protéger leur habitation des inondations. Elle rappelle le bilan sur les deux secteurs : 10 diagnostics réalisés. Elle indique que les services de l'Entente se tiennent à disposition des communes pour effectuer des réunions d'informations et/ou diffuser l'information sur ce dispositif dans les bulletins municipaux.

#### Les Zones d'expansion de crues (ZEC)

Elle explique ensuite, concernant les zones d'expansion de crues (ZEC), que des études de potentialités de reconquête des zones d'expansion de crues sont en cours sur les vallées de l'Oise, l'Aisne, la Serre et le Thérain. Elle invite les participants à la contacter s'ils ont connaissance de secteurs potentiels.

Mme GAILLOT doit quitter la réunion et s'en excuse. Elle se félicite de l'adhésion de la région Grand Est à l'Entente Oise-Aisne car l'Eau reste un sujet majeur qui doit être abordé dans son ensemble avec tous les acteurs concernés.

## Présentations des syndicats de bassins versants et de l'UDASA

### SIABAVES : Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe

Mme DAVIAUD dresse un bilan des actions GEMA 2022-23 sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suipe porté par le SIABAVES sur 267 communes, 3 départements et 2 régions.

Les PPRE (programme pluriannuel de restauration et d'entretien) sont établis concernant les cours d'eau Vesle, Loivre, Cassine et la Suipe. Des études sont en cours pour le Puisieux et l'Ardre.

Elle explique les travaux de restaurations et d'entretien effectués et à venir par cours d'eau. 9,5 km de cours d'eau ont été restaurés en 2022-2023.

Des études sont en cours ainsi que l'établissement de plans de gestion concernant les zones humides.

Elle indique enfin le suivi quantitatif avec les résultats obtenus en 2022. Des cours d'eau ont connu des périodes d'assecs de plusieurs mois.

M. GIRARD indique que l'historique des assecs est précieux avec une observation d'une aggravation avec les années.

### Syndicat du bassin versant de l'Aisne non navigable

- Territoire d'intervention : 4 EPCI (60 communes), 18 392 habitants et 238 km de cours d'eau

M. LARGET présente les compétences du syndicat (item 1, 2 et 8) ainsi que les missions complémentaires pour la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau et l'animation, sensibilisation et la valorisation environnementale des cours d'eau.

Mme DWORNIK explique les travaux de lutte contre le ruissellement qui seront menés cet hiver sur la commune de Maizy (fascines, haies, noue enherbée, ...).

M. LARGET présente ensuite les travaux réalisés dans le cadre du PPRE de l'Aisne non navigable : mise en défens à Vassogne, Pontavert, Craonnelle et Roucy.

Il présente également le programme de désembâclement de la rivière Aisne en rappelant le contexte de gestion. Depuis 2019, aucun entretien n'est réalisé sur l'Aisne ardennaise. Dans la partie axonaise, l'Etat a délégué la maîtrise d'ouvrage au Syndicat de l'Aisne non navigable avec un financement à 100%. Beaucoup de branchages et de troncs d'arbres se retrouvent coincés dans le pont de Neufchâtel. 11 embâcles prioritaires (sur les 124 recensés dont 48 non problématiques) vont être retirés dans les semaines à venir.

Il termine son propos en informant qu'un livret du riverain a été produit par l'USAGMA afin de les informer des droits et devoirs qui leur incombent concernant l'entretien des cours d'eau.

### UDASA : Union départementale des associations syndicales autorisées

- 19 ASA cours d'eau (530 km), dont 8 ASA pour 160 km de cours d'eau pour l'UH Aisne moyenne
- 2 ASA Chemin
- 52 AFR

M. HARBOUX explique les missions de l'UDASA et des ASA sur le département des Ardennes. Il explique que ces structures interviennent, à la demande des EPCI, afin d'effectuer des travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau.

Il s'inquiète de l'évolution des financements. Dans l'avant GEMAPI, ils bénéficiaient d'1,9 Etp pour les ASA avec 250 000€/an de budget. Après GEMAPI, ils bénéficient de 0,3 Etp et 60 000€/an de budget.

En 2023, les travaux ont été réalisés par les ASA grâce au financement de la CC Argonne ardennaise, de la CC Crêtes préardennaises et de la Fédération de pêche.

M. MARTINOT ajoute que depuis 2019, l'AESN ne finance plus l'entretien. Les ASA se sont donc tournées vers les EPCI pour des financements complémentaires.

M. HARBOUX explique que sur le territoire des crêtes préardennaises, l'UDASA mène une mission d'animation aux changements de pratiques pour agir suite au constat de colmatage des cours d'eau et d'érosion des sols. Il effectue un bilan des actions concernant la restauration des cours d'eau et son impact positif sur la faune piscicole. Il présente enfin les travaux à venir pour lutter contre le ruissellement (coulées de boue) sur le bassin versant du Rutz (commune d'Alland'huy). Une modélisation a été réalisée via le logiciel OpenLysem, et montre l'impact de différents scénarios (hydraulique douce, assolement concerté, pratique culturale) sur le transport de sédiment lors d'évènements pluvieux intenses.

M. MARTINOT explique, qu'afin de lutter contre les coulées de boue, il convient de modifier les pratiques agricoles et regrette que les postes d'animation soient de moins en moins financés car ils contribuent à une pédagogie nécessaire et efficace.

M. HARBOUX présente les prestations d'AMO pour des actions GEMA réalisés auprès des collectivités (restauration de continuité écologique, mise en défend de berges).

## En conclusion

M. GIRARD félicite les différents intervenants pour le travail accompli. Il ajoute que les commissions hydrographiques permettent de se coordonner et de définir des stratégies communes dans l'intérêt de tous. Il se réjouit des échanges fructueux qui ont eu lieu car ils permettent de mieux comprendre les missions et actions de chacun.